

Ecole Intercommunale

MUSIQUE, DANSE, THÉÂTRE.

Pays de Forcalquier / Montagne de Lure

Madame, Monsieur.

L'Ecole Intercommunale de Musique de Danse et de Théâtre du Pays de Forcalquier et Montagne de Lure est une association loi 1901, créée en 1975, qui propose à la population des communes rurales (*enfants, adolescents, adultes*) un accès à la culture musicale, la danse contemporaine ainsi que le théâtre.



Cette école est gérée par un conseil d'administration de 15 membres bénévoles, emploie 11 professeurs certifiés ainsi qu'un comptable (*3 heures/semaine*). Elle accueille aujourd'hui environ 300 élèves, enfants et adultes, habitants de la Communauté des Communes et communes environnantes soit un foyer familial et social de plus de 1 000 personnes ! L'école voit croître d'année en année ce patrimoine, et dispose d'un lieu de travail confortable en mesure d'accueillir les personnes handicapées.

Notre structure propose actuellement les disciplines suivantes :

- **Disciplines collectives** : Eveil musical, Danse, Théâtre, Chorale, Orchestre, Formation musicale, Musique actuelle.

- **Disciplines individuelles** : flûte traversière, clarinette, saxophone, accordéon, trompette, piano, batterie, percussions, violon, guitare, contrebasse et guitare basse.

Elle apporte ainsi aux élèves la formation nécessaire leur permettant de poursuivre leurs études musicales dans les Ecoles de Musique Régionales ou Nationales afin de devenir s'ils le souhaitent des musiciens professionnels, des amateurs avertis et ou de fervents mélomanes !

L'Ecole Intercommunale de Musique de Danse et de Théâtre du Pays de Forcalquier et Montagne de Lure, fait partie du Réseau Départemental des Ecoles de Musique. Ses élèves passent régulièrement leurs examens de fin de cycles et participent à des projets artistiques d'envergure locale ou départementale. Ses musiciens constituent également un vivier riche et continu pour l'harmonie locale **l'Echo Forcalquién**.

L'école de musique compte cette année :

- o 61 élèves danseurs.
- o 151 élèves musiciens.
- o 25 élèves en éveil musical.
- o 60 choristes
- o 10 élèves comédiens



De par notre statut associatif, l'engagement des parents s'avère primordial en apportant leur soutien au fonctionnement de l'école (*conseil d'administration, engagement hebdomadaire de leurs enfants dans les cours, soutien pédagogique des élèves*) et en se

mobilisant lors des nombreux évènements culturels de l'école (*transport et installation du matériel, gestion des enfants, soutien actif aux professeurs*).

Notre fonctionnement, essentiellement salaires et charges d'enseignement, est à moitié pris en charge par nos rentrées propres (*cotisations, organisations de manifestations*) et à moitié par les Collectivités Territoriales, Communauté de Communes et Département. Notre budget en constante augmentation, avoisine les 150 000 € ! Cependant, il ne nous permet pas de renouveler notre parc d'instruments (*pianos, percussions, pupitres, sonorisation*) ou notre matériel de gestion (*informatique, logiciel de gestion, photocopieur, imprimante et consommables*) qui sont essentiels au bon fonctionnement de notre école !

Afin de continuer notre développement et améliorer la qualité de notre enseignement culturel pour la population locale, nous avons besoin de votre collaboration !

Notre Association reconnue d'intérêt général vous permet de bénéficier d'une réduction d'impôt en cas de dons.

Réduction d'impôts :

- *Pour les particuliers, votre don ouvre droit à une réduction :*

○ *de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable. Ex : un don de 100 € = 66€ d'économie d'impôt*

○ *ou de l'impôt sur la fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 €. Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €. Ex : un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt.*

- *Pour les entreprises, réduction d'impôt de 60% du don dans la limite de 5 ‰ du chiffre d'affaires HT. Ex : un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.*

Votre don donnera lieu à l'émission d'un reçu fiscal qu'il conviendra de joindre à votre déclaration d'impôt.

Espérant avoir attiré votre attention, nous tenant à votre disposition et vous remerciant par avance, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de toute notre considération.

Pour le Conseil d'Administration



L. WARGNIER

Renseignements : Mr RAYNAL 06.85.81.80.04 - direction.eimdt@orange.fr